



Charte du bien vivre ensemble

StartOn – Orange Maroc

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

StartOn est ouvert de 9h à 18h du lundi au vendredi. Toute demande externe doit être exceptionnelle et expressément formulée par écrit au Feel Good Manager.

L'accès à la StartOn s'effectue au moyen de l'invitation reçue suite à l'inscription sur la plateforme starton.orange.com.

L'ensemble des prestations mises à disposition par StartOn à ses occupants le sont à titre personnel et gratuit. Le règlement doit être signé et respecté par chaque occupant.

SERVICES MIS A DISPOSITION:

StartOn met à disposition de ses occupants :

L'accès à internet, les équipements informatiques (Ordinateur Portable, Imprimante ...), l'éclairage, l'électricité, le chauffage, la mise à disposition d'un espace de cuisine et d'équipement électroménager, des sanitaires, le ménage et l'enlèvement des déchets jetés en poubelle.

À ce titre les occupants veilleront à jeter leurs déchets (papier, petits emballages...) et à respecter les règles de propreté.

1. Les bureaux utilisés sont laissés chaque soir propre et débarrassés de tout objet ou détrit.
2. La vaisselle utilisée doit être lavée et rangée après utilisation.

MATERIELS MIS A DISPOSITION

Chaque occupant de Start On dispose :

- d'un droit d'accès à l'espace de co-working et au matériel informatique qui lui est affecté
- à l'ensemble du mobilier et des accessoires le garnissant
- d'un droit d'utilisation de la cuisine et des équipements électroménagers, dans le respect des normes de sécurité
- d'un casier avec une clé à partager avec les membres de son équipe.



OCCUPATION

La règle de base est la bienveillance Les occupants de Start On doivent adopter un comportement sociable et responsable, respectueux des autres occupants, des lieux et de l'environnement.

L'espace de Co-Working est dédié à un usage exclusif professionnel de bureaux.

Les occupants seront autorisés ponctuellement à accueillir leur clientèle ou leur partenaire. Ils devront impérativement prévenir le Feel Good Manager si ces personnes sont amenées à venir de manière régulière. Les visiteurs sont acceptés, dans la mesure où ils respectent la présente Charte et où ils n'empêchent pas un résident de s'installer.

La participation à la vie de Start On est fortement recommandée.

RESPONSABILITE

Chaque occupant sera seul responsable de tout dommage, direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé par lui-même où les personnes qu'il aurait introduites dans les locaux de Start On.

Orange ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels, documents ou du matériel apportés par chaque occupant dans les locaux de Start On.

Chaque occupant est tenu de s'assurer pour l'exercice de l'activité qu'il exerce au sein de Start On, aucune assurance n'étant souscrite par Orange pour son compte.

Chaque occupant s'engage à se conformer à toute loi, autorisation, licence ou toute autre exigence régissant son activité.

HYGIENE ET SECURITE

Chaque occupant est responsable de la nourriture qu'il apporte, de sa conservation et de la consommation qui en sera faite. Le réfrigérateur devra être vidé tous les vendredis soirs des aliments périssables. La cuisine doit être tenue propre et rangée. Tous les occupants y participent.

Il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées dans l'enceinte de Start On.

Il est interdit de faire pénétrer des animaux dans l'enceinte de Start On.

Chaque occupant est tenu de respecter les règles de sécurité, notamment en matière d'incendie, applicables à l'ensemble de l'immeuble.

Chaque occupant s'engage à avertir immédiatement Orange de tout dysfonctionnement, panne et/ou dégradation dès qu'il en aura connaissance afin qu'Orange puisse faire le nécessaire pour y remédier.

Aucun branchement électrique autre qu'ordinateur personnel et petits équipements associés n'est autorisés.

EVENEMENT EXCEPTIONNEL

En cas d'organisation d'un évènement exceptionnel nécessitant la privatisation d'un espace de Start On, l'occupant concerné s'engage à demander une autorisation au Feel Good Manager au moins 3 semaines avant ledit évènement.

StartOn n'est pas classifiée Etablissement Recevant du Public. A ce titre, ne seront autorisés que les évènements ayant un rapport direct avec l'activité professionnelle exercée par l'occupant dans Start On et sur invitation personnelle par l'occupant.

Le Feel Good Manager aura un droit de regard sur l'évènement envisagé et ses modalités.

L'évènement devra se dérouler en conformité avec les règles de sécurité du site et l'ensemble des conditions de la présente Charte et ne devra pas porter atteinte à l'occupation paisible de Start On par ses autres occupants.

Pour rappel, la réservation des espaces se fait via la plateforme [startOn.orange.ma](https://starton.orange.ma)
